



Signature du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay

Pour la mise en œuvre du SAGE Bassin de la Vie et du Jaunay sur le territoire « Vie et Jaunay » pour la période 2011-2013

DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse	p.2
En savoir plus : le contrat régional de bassin versant	p.4
Caractéristiques du CRBV Vie et Jaunay.....	p.5
Annexe 1 : tableau financier	p.6
Annexe 2 : périmètre et secteurs du SAGE Vie et Jaunay.....	p.6

CONTACT PRESSE

Laurence Guimard : 02 28 20 60 61 – 06 83 50 10 83
Laurence.guimard@paysdelaloire.fr

Le Fenouiller, le 28 octobre 2011



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay

La Région poursuit la mise en place d'une politique cohérente de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant avec, pour outils, d'une part, le soutien régional à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en œuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV).

Sophie Bringuay, Vice-Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, **Jean-Claude Merceron**, Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et **Auguste Guillet**, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay, signaient aujourd'hui au Fenouiller le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), pour la mise en œuvre du SAGE Vie et Jaunay pour la période 2011-2013.

Affirmation d'une **politique régionale de reconquête de la ressource en eau** à l'échelle du bassin versant, ce contrat constitue le prolongement des efforts engagés par la Région des Pays de la Loire dans l'élaboration et l'animation des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. C'est le 16^{ème} Contrat Régional de Bassin Versant signé en Pays de la Loire.

Ce CRBV d'une durée de trois ans porte sur la totalité des 788 km² et concerne 37 communes vendéennes et 89 000 habitants.

Une aide régionale de 780 116 € pour le Bassin Versant Vie et Jaunay

Le contrat signé avec la Région porte sur **un montant global de 2 288 986 €** pour **69 actions** à réaliser par 27 maîtres d'ouvrages suivant **3 axes principaux d'actions** :

- **La restauration des milieux aquatiques** représente une subvention de près de 270 000 €, pour un programme de restauration engagé sur les marais et sur les cours d'eau avec des actions sur la ripisylve et la prise en compte de la continuité écologique ;
- **L'amélioration de la qualité de l'eau** concerne une subvention régionale de plus de 200 000 € avec une forte mobilisation des communes, qui souhaitent maintenant acheter du matériel de désherbage alternatif, et des deux SIAEP qui engagent des opérations de sensibilisation des agents, des élus et du grand public ;
- **La réduction de la consommation d'eau potable** est un des enjeux prioritaires du SAGE. Afin d'atteindre l'objectif fixé par la CLE (-15 % en 2015), près d'une commune sur deux a déjà réalisé un audit de consommation et souhaite s'engager dans des plans de réduction des consommations et dans des actions de sensibilisation des concitoyens.

L'ensemble des 69 actions du CRBV répond aux enjeux du SAGE. Pour contribuer à sa réalisation, la Région réserve aux différents maîtres d'ouvrage porteurs des actions, une subvention globale de **780 116 € soit 34,1 %** du montant total des opérations.

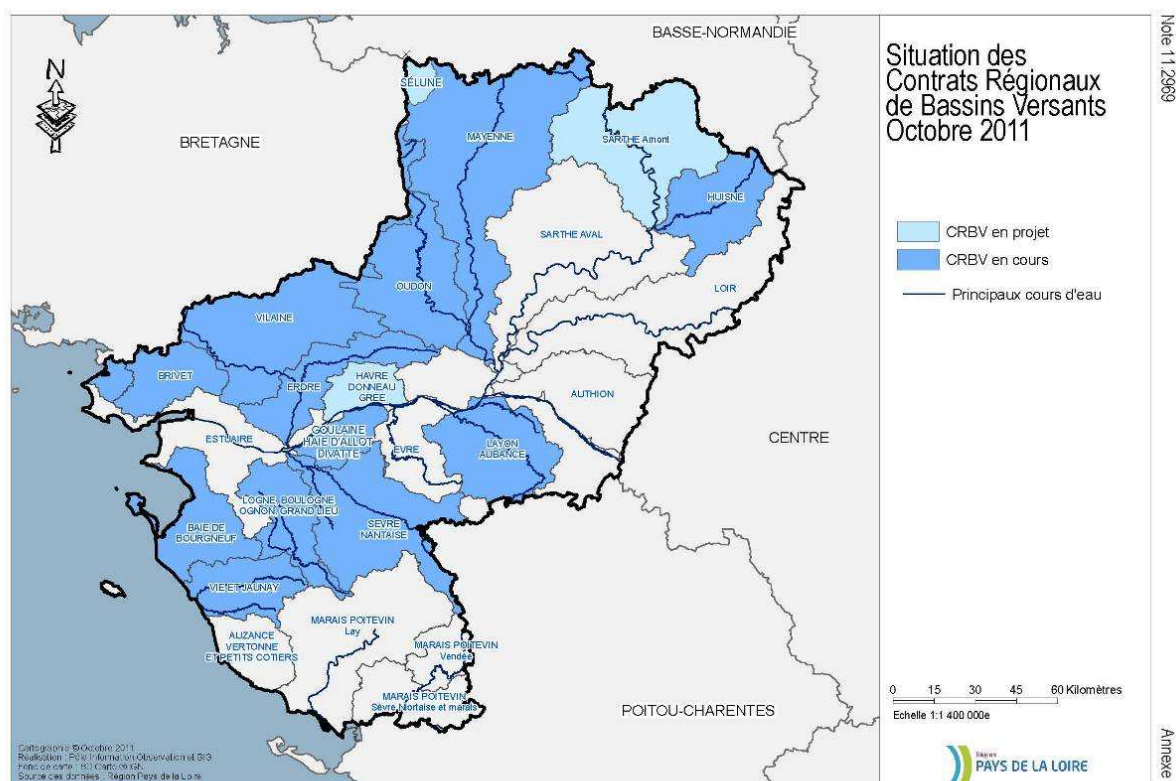
Le CRBV, un outil au service d'une politique régionale volontariste en matière d'eau

C'est en constatant la dégradation alarmante de la qualité des eaux et des milieux aquatiques que la Région des Pays de la Loire qui n'a pas de compétence réglementaire sur l'eau, a choisi de s'engager dès 2005, dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

La Région des Pays de la Loire finance l'élaboration avec les acteurs locaux des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elle est couverte dans sa quasi-totalité (plus de 90 %) par 20 SAGE. 14 sont actuellement approuvés fixant ainsi des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Pour ces territoires ayant des SAGE approuvés, la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV), d'une durée de 3 ans.

Le CRBV Vie et Jaunay est le 16ème CRBV signé depuis la mise en œuvre de cette politique régionale en 2005. Désormais ce dispositif couvre plus de 50 % de la superficie régionale, soit l'atteinte de l'objectif avec un an d'avance, et aura permis, grâce à une aide régionale de près de 15,4 M€, le financement de plus de 44,5 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Au cours de l'année 2011, trois CRBV auront été renouvelés (Baie de Bourgneuf, Mayenne et Vilaine) et trois nouveaux territoires se sont engagés avec la Région (Vie et Jaunay, Goulaine - Divatte - Haie d'Allot, et Erdre).



En savoir plus ...

Le fonctionnement du Contrat Régional de Bassin Versant

Cet outil, développé en 2005, concrétise l'affirmation de la politique régionale de soutien de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contrat régional de bassin versant est un outil financier d'intervention à l'échelle du bassin versant permettant de mettre en place un **programme d'actions coordonné et préparé** par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Ce contrat, en deux étapes, comporte :

- **une étude préalable synthétique des enjeux**, qui constitue la base d'échange entre la Région et les acteurs locaux.
- **un programme d'actions** de 3 ans qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Pour l'ensemble du programme, à l'exception des dépenses d'animation, **le taux d'intervention de la Région peut être porté jusqu'à 80 %, le taux moyen du contrat ne pouvant pas dépasser 40 %**. Comme pour les Contrats territoriaux uniques, un CRBV achevé peut donner lieu à un autre contrat.

Le bilan de la première génération de CRBV dressé en 2010 a mis en évidence que grâce à cet outil :

- de nombreux maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalités, ...) se sont investis dans des opérations de restauration de la qualité de l'eau comme la limitation de l'usage des pesticides ou l'inventaire de leurs zones humides ;
- les syndicats de rivières ont pu réaliser de nombreuses opérations de restauration de cours d'eau (franchissement piscicole pour les migrateurs comme l'anguille, restauration d'habitats aquatiques, ...);
- les structures « chef de file » aidées par la Région, ont acquis une légitimité sur leur bassin versant et sont apparues pour les acteurs locaux, comme un relais facilitateur avec les financeurs des contrats.

Pour aller plus loin, **la Région a lancé en février 2011, un appel à propositions sur des bassins versants tests**. L'objectif de ce nouvel outil est d'améliorer rapidement et significativement la qualité de l'eau. Cette démarche concerne de petits bassins versants tests qui, du fait de leur taille, seraient susceptibles de réagir plus vite aux mesures prises et permettraient ainsi d'acquérir rapidement un retour d'expérience sur les mesures et les actions prioritaires à mettre en œuvre. En effet, **seule l'implication conjointe de mesures portées par le monde agricole, les industriels, les collectivités et les particuliers, semble en mesure de relever le défi d'un développement durable des territoires, prenant en compte la ressource naturelle que constitue l'eau. Trois territoires ont ainsi été présélectionnés.**

Caractéristiques du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay

Signataires

- Le Conseil régional des Pays de la Loire,
- Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay

Engagements respectifs

Le Conseil régional finance 69 opérations à hauteur de **780 116 €** pour un montant total d'actions de **2 288 986 €** (soit un taux d'aide de 34,10%).

Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, chef de file du CRBV., assure les missions de coordination des actions inscrites au programme CRBV en lien avec les nombreux maîtres d'ouvrages du territoire et la Région des Pays de la Loire. Le Syndicat a également pour rôle d'évaluer le contrat et de réaliser des bilans annuels d'avancement des opérations.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay donne un avis sur les actions du CRBV et vérifie la cohérence des thématiques développées dans le contrat avec les enjeux du SAGE retenus par la CLE.

27 Maîtres d'ouvrages impliqués

- Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Haute Vallée de la Vie
- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable du pays de Brem et du Jaunay
- La Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- La commune de l'Aiguillon sur Vie
- La commune d'Aizenay
- La commune de Beaufou
- La commune de Brétignolles sur Mer
- La commune de Challans
- La commune de La Chapelle Hermier
- La commune de la Chapelle Palluau
- La commune de le Fenouiller
- La commune de la Génétouze
- La commune de Givrand
- La commune de Grand'Landes
- La commune de Landeronde
- La commune de Landevieille
- La commune de Maché
- La commune de Saint Etienne du Bois
- La commune de Saint Christophe du Ligneron
- La commune de Saint Julien des Landes
- La commune de Saint Maixent sur Vie
- La commune de Saint Georges de Pointindoux
- La commune de Saint Gilles Croix de Vie
- La commune de Saint Révérend
- La commune de Venansault
- La Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Caractéristiques géographiques

- Une superficie de 788 km²
- 37 communes et 89 000 habitants
- 1fleuve (la Vie) et ses principaux affluents (le Jaunay, le Ligneron, la Petite Boulogne,...)
- 2 grandes retenues d'eau destinées à l'alimentation en eau potable, une sur la Vie, la retenue d'Apremont, et l'autre sur le Jaunay
- Des marais constitués d'un réseau complexe d'étiers et d'ouvrages hydrauliques et divisés en marais doux et salés, séparés par les limites de salure des eaux matérialisées par l'écluse des Vallées sur la Vie, l'écluse du Boursaud au niveau de Saint-Hilaire-de-Riez et l'écluse du Jaunay dans le Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Un estuaire, à la richesse aussi bien écologique qu'économique et les eaux littorales associées

Exemples d'opérations significatives du programme d'actions 2011 - 2013

- **Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides** : La Communauté de communes de St-Gilles-Croix-de-Vie, qui en regroupe 14 dont 13 du bassin versant, souhaite développer une démarche de réduction des pesticides sur les espaces communautaires.
- Une étude en faveur de la **continuité écologique** sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay
- **La restauration de digues en marais salés** : elles assurent le maintien de l'activité poissons et des salines ainsi que la préservation des habitats naturels typiques des marais salés (zones Natura 2000).
- **Curage des fossés** de marais d'intérêt collectif.

ANNEXES

1- Tableau récapitulatif des opérations inscrites au CRBV par type d'actions

	Montant des actions	Subventions régionales	Répartition des subventions
Restauration des milieux aquatiques	853 250	264 677	33,9%
Lutte contre la pollution de l'eau	622 856	214 370	27,5%
Economie d'eau	179 500	97 600	12,5%
Animation du SAGE et CRBV	240 000	96 000	12,3%
Sensibilisation / Communication	182 880	53 369	6,8%
Suivi	150 500	36 100	4,6%
Révision du SAGE	60 000	18 000	2,3%
TOTAL	2 288 986	780 116	34,10%

2- Périmètre et secteurs du SAGE du Bassin de la Vie et du Jaunay

